



SALAIRES GELÉS, MUTUELLE IMPOSÉE : ÇA SUFFIT !

Le 5 novembre, toutes et tous en grève et dans les manifestations !

Ce 20 octobre, suite à l'ultimatum lancé par nos Fédérations, l'UCANSS a indiqué ne pas vouloir donner de perspective d'ouverture d'une négociation pour l'augmentation de la valeur du point pour les prochaines semaines à venir.

Elle confirme ainsi le mépris du gouvernement et de l'employeur vis-à-vis des agents de la Sécurité sociale et l'absence de prise en compte de leur revendication primordiale : l'augmentation collective de nos salaires.

C'est inacceptable ! La valeur du point, c'est le socle de toutes nos grilles de salaires : la bloquer, c'est réduire le pouvoir d'achat de tous les agents.

Le même jour, nos Fédérations ont découvert la publication de deux arrêtés ministériels datés du 19 octobre. L'ensemble de nos Fédérations les jugent scandaleux. Le premier suspend la commission des marchés de la Sécurité sociale jusqu'au 2 novembre, le second la met sous tutelle avec la nomination d'une administratrice provisoire au 21 octobre.

Ces arrêtés, dont l'Ucanss a lamentablement cherché à cacher l'existence aux organisations syndicales lors des réunions du 20 octobre, n'ont qu'un objectif, au mépris du respect des règles de droit et de la démocratie : **confier le marché de la complémentaire santé des agents de la Sécurité sociale à un candidat particulier.**

En effet, depuis des mois, la Fédération Employeur cherche à introniser ce candidat à travers la mise en place d'un appel d'offres public, sur laquelle on pressent une injonction politique, alors que nous sommes salariés de droit privé. Pourtant, un certain nombre d'interrogations dans le cadre de ce dossier avaient été portées par les Fédérations.

Nous ne sommes pas partisans d'un assureur tout numérique, qui ne dispose pas de véritables accueils physiques propres à son organisation interne, externalise et sous-traite massivement ses activités, et stocke ses données chez le premier commerçant en ligne mondial américain. Cela l'expose en particulier aux réquisitions extraterritoriales et aux fuites de ces données, et nous l'avons exprimé !

Devant cette situation, le 10 septembre, la commission des marchés a une première fois refusé, à l'unanimité, (*collège représentants des assurés sociaux désignés par les organisations syndicales de salariés représentatives et collège représentants d'employeurs désignés par les organisations professionnelles patronales d'employeurs représentatives*) d'attribuer le marché. Qu'à cela ne tienne ! Nouvelle convocation le 13 octobre ! Et contre toute attente : présentation de la même proposition déjà considérée comme inacceptable. La commission des marchés a cependant de nouveau refusé d'attribuer le marché !

De leur côté, nos Fédérations ont demandé à la Fédération Employeur de mettre à la signature un avenant d'un an, afin de prolonger la gestion des opérateurs actuels et pour que les agents de la Sécurité sociale actifs et retraités ne se retrouvent pas sans mutuelle.

Nos Confédérations sont également intervenues auprès du Premier ministre. La réponse est tombée : **c'est le passage en force ! C'est inacceptable !** Dans cette situation, les Fédérations ont décidé de :

- Boycoter **toutes les instances de l'UCANSS.**
- Demander à être **reçues par la Direction de la Sécurité sociale le 5 novembre**, jour d'appel à la **grève intersyndicale Sécurité sociale et interprofessionnelle.**

Elles engagent les militants et les personnels à se réunir pour préparer cette grève afin qu'elle soit massive et à discuter de ses suites.

Alors que la colère s'exprime dans tout le pays et que le gouvernement refuse de prendre en compte les revendications, alors qu'il cherche à économiser des milliards sur le dos des assurés sociaux, des allocataires, des travailleurs, des pensionnés... dans le cadre des projets de budgets 2027 de l'Etat et de la Sécurité sociale, avec toutes les conséquences néfastes que cela implique pour les agents, nous savons que c'est uniquement par le rapport de force que nous obtiendrons satisfaction.

**Le 5 novembre : toutes et tous en grève et dans les manifestations !
Pour une augmentation immédiate de la valeur du point !**

Paris, le 22 octobre 2026



Monsieur Pierre Pribile

Directeur de la Sécurité sociale

Paris, le 22 octobre 2026

Monsieur le Directeur de la Sécurité sociale,

Les événements survenus lors des réunions organisées à l'Ucanss ce mardi 20 octobre 2026 sont particulièrement scandaleux et révélateurs de la brutalité avec laquelle le gouvernement et l'Ucanss traitent les revendications et les intérêts des agents de la Sécurité sociale.

Depuis plusieurs années, nos six organisations syndicales ne cessent d'alerter la direction de l'Ucanss sur la détérioration du pouvoir d'achat liée notamment à l'absence d'augmentation substantielle de la valeur du point, des perspectives salariales qui demeurent insuffisantes, la dégradation des conditions de travail et le manque de reconnaissance des salariés qui assurent quotidiennement les missions essentielles de notre institution.

Ce manque de reconnaissance s'illustre également par le traitement réservé à notre lettre adressée au Premier ministre le 14 juin 2026. Pour toute réponse, les organisations syndicales signataires ont reçu un simple courrier d'un membre de son cabinet, les informant de sa transmission aux ministres de tutelle de la Sécurité sociale. Depuis, aucune réponse de leur part, pas même un accusé de réception.

Malgré la mobilisation du 29 septembre dernier, avec 21% de grévistes, nos différentes interpellations et notre courrier intersyndical du 15 octobre, l'Ucanss et le Comex n'apportent aucune réponse **à la nécessité absolue et immédiate d'augmenter significativement la valeur du point**. Cette attitude traduit un mépris total envers les organisations syndicales et les salariés qu'elles représentent.

Les événements du 20 octobre viennent encore amplifier ce constat.

Dans le dossier de la sélection de l'opérateur de la complémentaire santé, nous avons ainsi appris que deux arrêtés datés du 19 octobre 2026, dont l'un que vous avez personnellement paraphé, prévoient, d'une part, la suspension de la Commission des marchés et, d'autre part, sa mise sous tutelle. Le tout, sans que l'Ucanss n'ait jugé nécessaire d'en informer les organisations syndicales, pourtant présentes à deux

réunions programmées le jour même de leur parution au Journal officiel. Une telle rétention avérée d'information, concernant directement le fonctionnement d'une instance décisionnelle paritaire, est parfaitement inacceptable et révélatrice de la déloyauté de l'Ucanss dans le dialogue social institutionnel. Elle soulève de sérieuses interrogations quant à la transparence des décisions prises et à la place réellement accordée aux représentants des salariés.

Quant à la demande de nos Fédérations et de nos Confédérations visant à prolonger d'un an la gestion des opérateurs actuels, ceci afin d'assurer la continuité d'une couverture santé aux salariés du Régime général, elle est restée lettre morte. La seule réponse à ce jour a été la publication de ces deux arrêtés !

Tout cela est parfaitement scandaleux et inacceptable !

Ces événements s'inscrivent dans un contexte où les organisations syndicales sont régulièrement placées devant le fait accompli, tandis que leurs revendications légitimes restent, quant à elles, sans réponse concrète, et que les espaces de dialogue perdent leur raison d'être.

Face à cette situation, l'intersyndicale FO, CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC et UNSA a décidé, à compter de ce jour, d'engager un boycott total de l'ensemble des instances nationales de dialogue social avec l'Ucanss.

Cette décision unanime des six organisations syndicales traduit la gravité de la situation. Elle ne constitue pas un renoncement au dialogue mais exprime leur refus de continuer à participer à des instances privées de leurs prérogatives et dont le fonctionnement actuel ne permet plus de garantir un dialogue social sincère, transparent et respectueux des représentants des salariés.

Dans ce contexte, l'intersyndicale vous demande de la recevoir le jeudi 5 novembre 2026, afin de vous exposer directement la situation sociale très préoccupante au sein du Régime général.

Cette rencontre devra en particulier permettre d'obtenir l'augmentation significative de la valeur du point, et d'aborder le pouvoir d'achat, les conditions de travail, les moyens humains nécessaires à l'accomplissement des missions de service public et, plus largement, les conditions indispensables au rétablissement d'un véritable dialogue social.

Nos organisations attendent désormais des actes, des engagements précis et des perspectives concrètes. La poursuite du dialogue social ne peut se résumer à la tenue formelle de réunions sans véritable prise en compte des revendications portées dans l'intérêt des salariés du Régime général de la Sécurité sociale.

Tant que ces actes ne seront pas posés, le boycott des instances sera maintenu.

La responsabilité de sortir de cette impasse incombe aujourd'hui pleinement à l'Ucanss, au Comex et aux autorités de tutelle.

Dans l'attente d'une réponse rapide confirmant la tenue de cette rencontre le 5 novembre prochain, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur de la Sécurité sociale, l'expression de nos salutations distinguées.

L'intersyndicale FO, CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC et UNSA

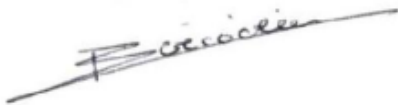
Madame Florence Puget
Secrétaire nationale Fédération CFDT PSTE



Monsieur Frédéric Neau
Secrétaire Général SF OS FO



Monsieur Marcin Bérécochéa
Secrétaire national Fédération CFDT PSTE



Madame Cécile Velasquez
Secrétaire Générale FNPOS CGT



Madame Marie Ledermann
Secrétaire générale CFTC PSE



Monsieur Vincent Leprince
Secrétaire UNSA



Monsieur Jean Luc RATHIPANYA
Président Fédération Sécurité sociale
CFE CGC

